



ON NOUS PREND VRAIMENT POUR DES PIONS !

Les règles d'affectation des stagiaires B et A sortant de l'Enfip ont été substantiellement modifiées.

Les stagiaires font leur mutation en septembre à l'arrivée à l'école, puis connaissent leur direction d'affectation en octobre et leur affectation précise fin octobre en local. Cette affectation fine permet une formation spécialisée du stagiaire en fonction de son futur travail.

Malheureusement **le rythme frénétique des suppressions d'emplois percute l'intention**. Ainsi, au moins deux stagiaires A de la Drfip 44 sont menacés de perdre le bénéfice de cette spécialisation puisqu'ils ont été affectés sur des postes supprimés !!! Ils se retrouvent ainsi dans le flou et l'incertitude, sommés de faire une mutation en local ! **Bref, carton rouge pour la Drfip 44** incapable d'accorder ses violons entre l'affectation des stagiaires et la détermination des suppressions d'emplois en local.

Et carton rouge pour ces nouvelles modalités dont les « bonnes » intentions sont démenties par les faits.

FEMMES DE COURAGE

Femmes de ménage, salariées d'une boîte de sous-traitance du nettoyage, STN, elles ont mené une lutte à graver dans les annales du mouvement social avec 22 mois de lutte dont 8 mois de grève, suspendue en juillet 2020 en raison de la mise à



l'arrêt des activités hôtelières dans le contexte de la crise sanitaire. Deux années durant, elles n'ont jamais renoncé à leur objectif : la fin de la maltraitance par l'amélioration significative de leurs conditions de travail.

La détermination de ces femmes de chambre et gouvernantes a permis la victoire sur toute la ligne car si ces salariées n'obtiennent pas encore la fin de

la sous-traitance, elles gagnent cependant le droit à un traitement égal avec les salarié·es de l'hôtel donneur d'ordre.

L'accord prévoit ainsi :

- des augmentations de salaire de 250 à 500 euros par mois ;
 - l'instauration d'un panier repas de 7,30 euros / jour ;
 - l'augmentation des qualifications ;
 - le passage à temps plein de 7 salariées jusque-là à temps partiel imposé et le passage en CDI de deux salariées en CDD, avec reprise de leur ancienneté.
- Elles partent à une vingtaine, en lutte contre ACCOR, multinationale pesant 300 000 salarié·es et elles ont gagné !

Une leçon de choses pour un secteur comme le nôtre où l'on se plaint trop souvent dans un sentiment d'impuissance et de résignation.

C'EST PAS MOI QUI LE DIT

Le syndicat CGT des territoriaux de Saint-Nazaire et de la CARENE condamne la fermeture des accueils dans les centres des finances publiques. Cette décision du Ministère des Finances a des conséquences néfastes pour les Nazairiens les plus précaires.

En effet, **le CCAS (Centre Communal d'Action Social) de Saint-Nazaire va devoir suppléer les missions de l'État** en versant les aides financières en espèce. Un poste de secrétariat social va être transformé pour distribuer l'argent. Les technicien·nes conseils et les secrétaires de la commission permanente vont devoir effectuer les tâches du poste supprimé au lieu d'assumer leur mission d'accompagnement et d'aide auprès des publics précaires.

La CGT demande au gouvernement que des moyens financiers supplémentaires soient alloués au CCAS de Saint-Nazaire et demande à la mairie de Saint-Nazaire de maintenir les 2 postes de secrétariat social. ([notre analyse ici](#)).

ET PAF, SURSIS

Le Ministère a reculé sur son intention de vendre l'ensemble du parc EPAF (26 résidences). Suite à l'opposition unanime des organisations syndicales, d'une pétition déjà signée par **6.721** collègues (c'est pas assez !), Bercy a concédé à un moratoire de fait, sans toutefois abandonner à ce stade son projet initial. Dans les semaines à venir, les fédérations mettront tout en œuvre pour sauver le patrimoine social que constituent pour partie les résidences vacances EPAF.

Faisons signer la pétition <https://urlz.fr/fKwu>

